

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	3
Absents	13
Total des votes	25

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du huit décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DEPLANQUES, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme MONLON, Mme RETUREAU, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, Mme MONLON B à Mme DUTILLOY, Mme WACRENIER à Mme HAKI

### 112-2022 Réduction de prix de vente du macro-lot 42 au profit de la Siloge

La Siloge fait partie des acquéreurs de lots du lotissement de la ferme des places.

Celle-ci a pour projet la construction de logements sur la parcelle qu'elle a acquise.

Un défaut d'information au préjudice de la Siloge a conduit cette dernière à mésestimer les investissements nécessaires et le cout de revient de son projet.

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

**VU** la délibération n°103-2020 du 23 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal réservait notamment le lot 42 à SILOGE, approuvait le projet de construction présenté en phase esquisse et approuvait le prix de vente à 39€ HT/m<sup>2</sup>,

**Considérant** les échanges en mairie du 19 janvier dernier au cours duquel SILOGE a pu exposer les difficultés d'équilibre de son opération, notamment suite aux ajustements de projet

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221214-112-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

conduits pour la prise en compte de la ligne Haute Tension, dont les contraintes ont été tardivement signalées à SILOGE, où les fondations spéciales nécessitées par la proximité du bassin de gestion des eaux,

**Considérant** que la création de logements avec complexification volumétrique induit un surcout de construction à l'entière charge de SILOGE,

**Considérant** une minoration de surface du projet de 16m<sup>2</sup> induisant une perte de loyer de 675€ annuels, soit 33 750€ sur les prévisionnels d'équilibre de l'opération à 50 ans,

**Considérant** la mission d'intérêt général que représente la construction et la location de logements sociaux

**Considérant** le Permis de construire PC 027 467 21 S0050,

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ACCEDER** à la demande de SILOGE d'une réduction du prix du foncier sur le lot 42, à hauteur de 15 000€HT afin d'atténuer la perte financière du projet et de permettre à SILOGE de continuer à porter un projet architectural de bonne qualité et de construire des logements agréables
- **D'APPROUVER** un prix de vente du foncier ramené à 28 797€ HT (correspondant à 39€ x 1123m<sup>2</sup> moins 15 000€)
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cette opération

Fait à PONT-AUDEMER, le 14 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Publié le 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221214-112-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022